



LA CRÉATION D'ENTREPRISE ET LE MICROCRÉDIT,
SOURCES DE CROISSANCE INCLUSIVE
ET DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSITIVES
POUR LA SOCIÉTÉ

L'impact de l'action de l'Adie - 2021



Sommaire

Le mot du président.....	3
Les chiffres clés de l'étude d'impact	4
Les chiffres clés de l'étude SROI.....	5
Le dispositif de suivi de la performance sociale de l'Adie.....	6

PARTIE 1 LA CRÉATION D'ENTREPRISE : UN OUTIL INDISPENSABLE DE RETOUR À L'EMPLOI

7

Pourquoi faire une étude d'impact ?.....	8
Méthodologie.....	8
CRÉER SON ENTREPRISE, UNE AVENTURE INDIVIDUELLE VALORISANTE ET DURABLE	9
Même sans capital, on peut créer une entreprise pérenne.....	9
La création d'entreprise favorise une insertion professionnelle durable.....	10
La création d'entreprise, une source de satisfaction personnelle.....	11
Des situations de revenu très diverses.....	13
CRÉER SON ENTREPRISE, UNE INITIATIVE ÉCONOMIQUE GÉNÉRATRICE DE RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POSITIVES	15
L'entrepreneuriat est une voie efficace de sortie des minima sociaux.....	15
Le financement de l'Adie favorise la bancarisation des entreprises.....	15
Les entrepreneurs financés par l'Adie créent de l'emploi salarié.....	16

PARTIE 2 LE MICROCRÉDIT ACCOMPAGNÉ : UN INVESTISSEMENT RENTABLE POUR LA COLLECTIVITÉ

17

Méthodologie et objectifs de l'étude.....	18
Le microcrédit accompagné : un investissement qui permet d'éviter des coûts pour la collectivité.....	21
Une solution qui génère des gains pour la collectivité.....	22
Un investissement qui a un impact économique positif dès la deuxième année.....	24
L'Adie	26
Définitions	27

Le mot du président



L'Adie a été créée il y a plus de 30 ans avec la mission de faire en sorte que nul ne soit empêché de créer son propre emploi par d'injustes obstacles, qu'ils soient financiers, administratifs, juridiques ou culturels. En finançant et en accompagnant les créateurs d'entreprise, l'association entend ainsi contribuer à la bataille pour l'emploi et l'inclusion dans tous les territoires en donnant un accès à un financement mais aussi aux savoir-faire et aux savoir-être nécessaires au succès d'une entreprise.

Cette ambition nous oblige vis-à-vis de tous les partenaires, publics et privés, qui nous accordent leur confiance. L'étude d'impact que nous réalisons tous les trois ans avec l'institut Audirep, complétée par l'étude dite SROI – Social Return On Investment – réalisée avec KPMG, fournit ainsi une mesure objective et quantifiée de ce qu'apporte l'action de l'Adie et donc de l'utilité de leur soutien et de leur engagement à nos côtés.

Les résultats de ces deux études marquent un haut niveau d'efficacité, de surcroît en nette progression : non seulement l'action de l'Adie répond à son objectif premier – libérer la création d'entreprise par ceux qui en sont empêchés – mais elle génère aussi très rapidement des ressources financières significatives pour la collectivité grâce à la sortie des minima sociaux et aux contributions fiscales et sociales générées par les revenus d'activité.

Ces résultats confortent ainsi notre volonté de donner leur chance à toujours plus de créateurs d'entreprise et plus de projets, de soutenir cette envie d'entreprendre dont on voit qu'elle se nourrit indissociablement d'un besoin de vivre mieux et d'une aspiration à donner sens au travail. Investir dans l'action de l'Adie pour financer et accompagner les micro-entreprises partout en France, c'est contribuer effectivement à la cohésion sociale, à la création de richesse, au développement des territoires, mais aussi bien souvent permettre à celles et ceux qui n'y croyaient pas de réaliser leurs rêves.

Frédéric Lavenir,
président de l'Adie

Les chiffres clés de l'étude d'impact

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DURABLE DES ENTREPRENEURS



DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT QUI SE MAINTIENNENT

2/3

des entrepreneurs prévoient de **pérenniser** ou **développer leur entreprise en 2021**

UNE BANCARISATION RENFORCÉE DES ENTREPRENEURS

78 %

des entrepreneurs en activité estiment que **la relation avec leur banque se passe bien**

DES ENTREPRISES QUI CRÉENT DE L'EMPLOI

11 %
des entrepreneurs ont pu créer au moins **un emploi salarié**

1,26
emploi est créé en moyenne par **entreprise** encore en **activité**

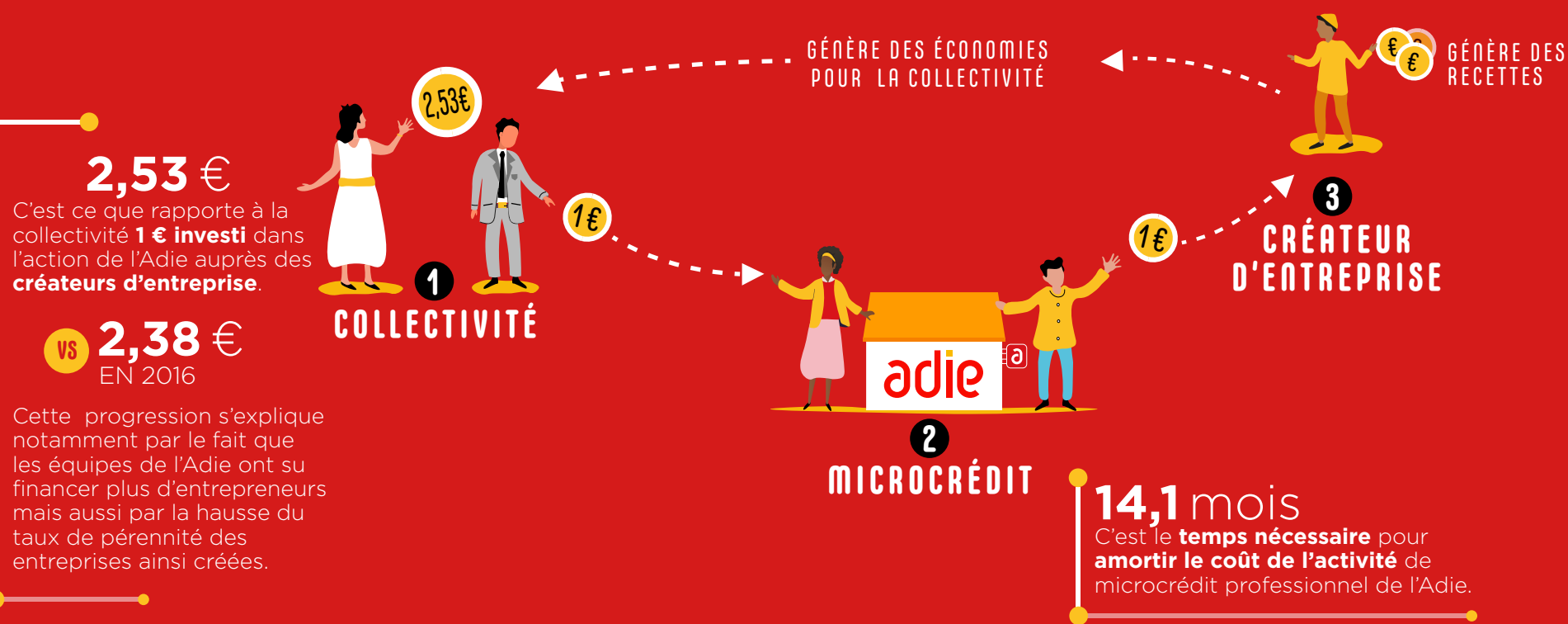
près d' **1** **entrepreneur** sur **5** souhaite **embaucher un salarié ou plus**

Les chiffres clés de l'étude SROI

L'activité de microcrédit professionnel de l'Adie représente un coût de **25,3 M€**.

Les coûts sociaux évités s'élèvent à **21,1 M€** en deuxième année.

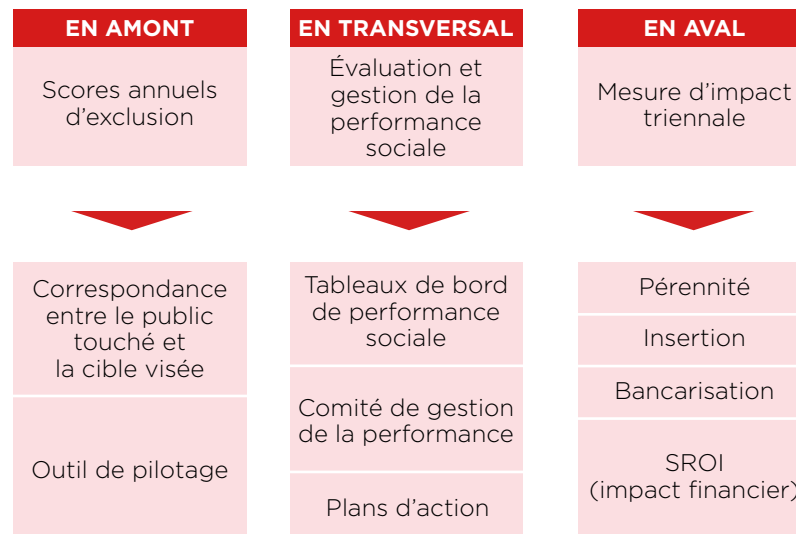
L'activité de microcrédit professionnel génère des recettes à hauteur de **50,4 M€** en deuxième année.



Le dispositif de suivi de la performance sociale de l'Adie

LA MESURE DE LA PERFORMANCE SOCIALE CONJUGUE PLUSIEURS OUTILS COMPLÉMENTAIRES

- Les scores d'exclusion sociale et financière destinés notamment à vérifier, sur une base annuelle, que la cible touchée est bien celle visée et que la croissance de l'activité s'accompagne d'une fidélité au public-cible de l'association ;
- Les mesures de l'impact de l'Adie, comme l'étude de l'impact socio-économique du microcrédit professionnel et du microcrédit mobilité, ou encore le SROI (*Social Return On Investment* ou retour social sur investissement) permettent de chiffrer les coûts évités et les recettes générées et, en les rapprochant du coût assumé par les financeurs, de mesurer l'impact financier du microcrédit professionnel de l'Adie.

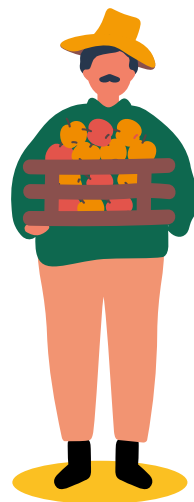


- Une auto-évaluation et un audit interne de la performance sociale réalisés en continu afin de diagnostiquer l'adéquation du fonctionnement de l'association (gouvernance, organisation, systèmes, process, procédures...) en s'appuyant notamment sur les standards pour lesquels l'ensemble des acteurs du secteur se sont entendus au niveau international.

PARTIE 1

LA CRÉATION D'ENTREPRISE : UN OUTIL INDISPENSABLE DE RETOUR À L'EMPLOI

L'impact socio-économique de l'action de l'Adie



Pourquoi faire une étude d'impact ?

TOUS LES 3 ANS, L'ADIE MESURE L'IMPACT DE SON ACTION AUPRÈS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Pour procéder à cette mesure, une vaste enquête est conduite auprès des entrepreneurs soutenus par l'association afin de :

- Mesurer les grands indicateurs d'impact : pérennité, insertion, création d'emploi ;
- Établir un diagnostic de la santé économique et financière des créateurs en activité ;
- Connaître le devenir socio-professionnel de ceux ayant mis fin à leur activité.

La reconduction de l'étude d'impact 2017 a été opérée en 2020. L'enquête couvre l'ensemble du territoire français, y compris les départements d'Outre-mer, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Méthodologie

Enquête réalisée par téléphone, par l'Institut Audirep, auprès de 2 142 créateurs d'entreprise financés par l'Adie ayant créé leur entreprise entre le 15 avril 2017 et le 14 avril 2019, et faisant appel à l'Adie pour la première fois.

Échantillon constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, niveau de formation, secteur d'activité, objectif du financement, date de création et région) afin d'être représentatif de la cible.

RECUEIL DE L'INFORMATION

Questionnaire d'une durée moyenne de 28 minutes administré du 30 novembre au 18 décembre 2020.

Mise en place d'une procédure destinée à contacter les personnes difficilement joignables le plus de fois possible, dans le but de neutraliser tout risque de sous-représentation des entreprises n'existant plus : configuration du logiciel de gestion des appels pour un envoi des numéros par grappes aléatoires (600 numéros pour la métropole, 300 pour l'Outre-mer) et pour que chaque numéro soit appelé au moins 10 fois à des jours et heures différents, permettant ainsi une exploitation maximale des contacts.

ADAPTATION DU QUESTIONNAIRE POUR ISOLER LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire due à la Covid-19, marquée par les deux confinements du printemps et de l'automne 2020, a fait l'objet de questions spécifiques intégrées dans le questionnaire afin de mieux en saisir les effets sur les activités des entrepreneurs financés par l'Adie.

Pour une meilleure comparabilité des résultats avec les données issues de la précédente étude d'impact, certaines questions ont également été posées dans l'optique d'obtenir des informations datant d'avant la crise.

SOURCE DES COMPARAISONS NATIONALES

Insee, enquête Sine 2018.

CRÉER SON ENTREPRISE, UNE AVENTURE INDIVIDUELLE VALORISANTE ET DURABLE

Pour les entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie, la création de sa propre entreprise représente non seulement une voie d'insertion professionnelle durable mais aussi une expérience de vie épanouissante.

Même sans capital, on peut créer une entreprise pérenne

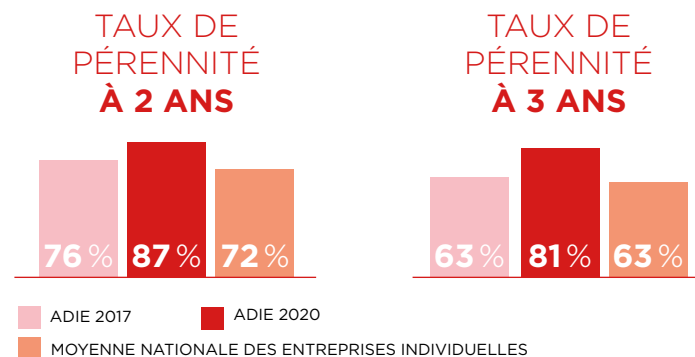
Bien que démarrant avec plus de freins et n'ayant pas accès au crédit bancaire, les entreprises créées par ces entrepreneurs sont plus durables que la moyenne des entreprises individuelles en France¹.

EN 2020 :
84 %

des entreprises financées par l'Adie
sont en activité 2 à 3 ans après leur création

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et économique en 2020, la forte hausse du taux de pérennité global, en croissance de 16 points par rapport à 2017, peut sembler contre-intuitive. Elle s'explique tout d'abord par l'ampleur exceptionnelle des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire en 2020, grâce auxquelles bon nombre d'entre elles ont pu se maintenir en activité.

En outre, la combativité des entrepreneurs face à la crise et leur attachement à leur entreprise peuvent contribuer à expliquer leur étonnante capacité de résilience².



Enfin, le soutien apporté par l'Adie, en termes de financements (prêts d'urgence, apports de fonds propres ou quasi-fonds propres) et d'accompagnement a sans doute également joué un rôle significatif.

L'effet de la crise n'est cependant pas neutre puisque des entreprises ayant fermé leurs portes après mars 2020, les trois quarts estiment que la crise sanitaire a contribué totalement ou en partie à la cessation de leur activité. Seulement 16 % affirment que la crise n'y est pour rien.

¹ Insee, enquête Sine 2018.

² Enquête Adie auto-administrée réalisée auprès de 2521 répondants du 5 au 14 janvier 2021. 51% affirment que ce sont les aides qui leur ont permis de tenir et 50% font référence à l'amour pour leur entreprise.

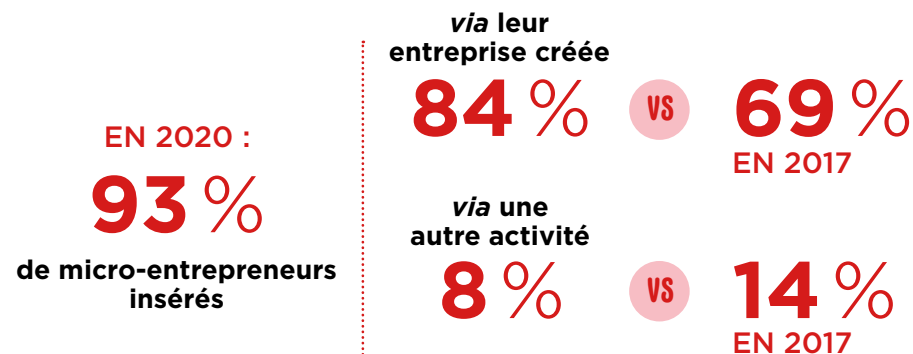
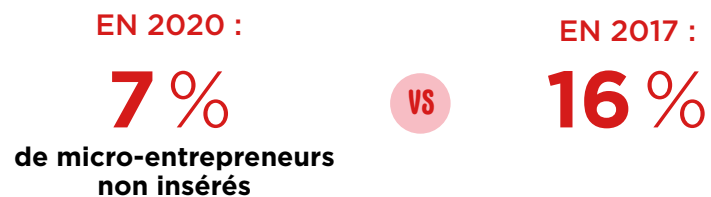
La création d'entreprise favorise une insertion professionnelle durable

Au-delà de la création d'entreprises pérennes, les entrepreneurs sont durablement insérés sur le marché du travail. Dans l'immense majorité, ils sont en situation d'emploi 2 à 3 ans après avoir créé leur entreprise, qu'ils soient toujours à la tête de celle-ci ou qu'ils aient mis fin à leur activité.



Cette performance s'explique non seulement par le taux de pérennité remarquable des entreprises créées, mais aussi par une facilité accrue à retrouver un emploi pour les entrepreneurs dont l'activité a pris fin.

Il découle de ce haut taux d'insertion que la part des créateurs d'entreprises actuellement au chômage est plus de deux fois inférieure à celle de 2017.



Pour les créateurs d'entreprises fermées, une majorité d'entre eux estiment que cette expérience de création d'entreprise leur a été utile pour retrouver un emploi.



La création d'entreprise, une source de satisfaction personnelle

Globalement, la création d'une entreprise renvoie à une expérience très positive pour les créateurs, qu'ils soient toujours en activité ou non.

La grande majorité des entrepreneurs se disent en effet satisfaits d'avoir créé leur entreprise et ce ratio demeure élevé, y compris pour les entrepreneurs ayant cessé leur activité.

9 SUR 10 **VS** **8 SUR 10**
des entrepreneurs en activité sont **satisfaits de leur expérience de création**
entrepreneurs ayant cessé leur activité



Parmi ceux qui ont cessé leur activité, cet échec ne signe pas la fin de l'aventure entrepreneuriale.

55 %
des entrepreneurs ayant cessé leur activité envisagent de créer une autre activité dans les **deux prochaines années**



MÉLANIE, CRÉATRICE DE
NELMINE CAFTANS BOUTIQUE
DE ROBES DE MARIÉE ET DE
SOIRÉE, À LORMONT (GIRONDE)

« Mon métier a toujours été une passion, j'ai commencé mon activité *Nelmine Caftans* de location de robes de mariées et de robes traditionnelles orientales au domicile de ma maman. J'avais consacré une pièce au stockage et à l'essayage. J'ai très rapidement développé une clientèle fidèle qui apprécie la qualité des modèles que je propose car j'ai fait le choix de travailler avec les meilleurs. Cela me demande beaucoup de logistique puisque mes couturiers sont installés à l'étranger, mais ça en vaut la peine! En 2019, j'ai décidé d'ouvrir un showroom à Lormont. Malgré mon emploi du temps chargé, je me suis organisée pour poursuivre mes ambitions professionnelles, tout en assurant l'éducation de mes deux jeunes enfants. Entre deux rendez-vous, je les emmène au parc, je ne veux rater aucun moment. Je combine entrepreneuriat et maternité, sans compromis. En 2020, j'ai fait appel à l'Adie pour soutenir mon commerce et supporter le confinement. »

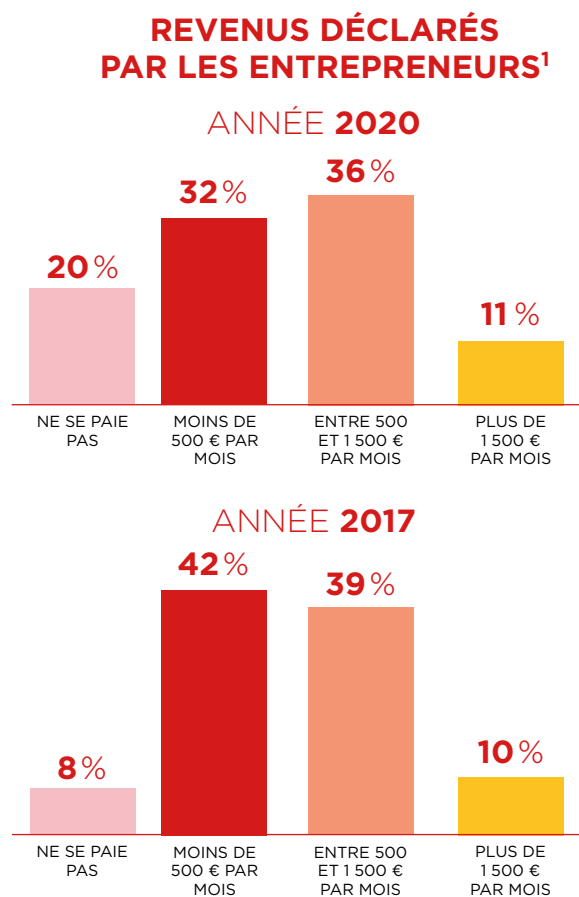


LOÏC, PHOTOGRAPHE ET VIDÉASTE EN
FREELANCE, À LA RÉUNION

« La photo est pour moi le moyen de m'exprimer. Je faisais beaucoup de paysages et avec le temps, j'ai commencé à faire des portraits. Mes amis posaient pour moi de temps en temps et ils me disaient toujours que mes photos étaient top. Le plus dur lorsqu'on débute une activité comme la mienne, c'est qu'on n'a pas forcément de prestations déjà réalisées, et donc pas d'exemples, de book, à montrer aux futurs clients. L'Adie m'a permis de faire de ma passion, mon métier. Avec le microcrédit, j'ai financé mon appareil photo, des objectifs et un stabilisateur vidéo. Un confinement, moins de mariages, presque plus d'événements extérieurs à couvrir, c'était une période assez compliquée mais je n'ai pas baissé les bras. »

Des situations de revenu très diverses

La plus grande prudence s'impose quant à la fiabilité des informations concernant les revenus, puisqu'il s'agit d'une enquête purement déclarative. Celle-ci met cependant en évidence l'extrême diversité des situations.



¹ Périmètre : entreprises encore en activité, hors celles pour lesquelles l'entrepreneur a refusé de répondre à la question.

Près de **4 entrepreneurs sur 10** déclarent tirer l'essentiel de leurs revenus (**plus de 75%**) de leur activité indépendante.

À l'opposé, **22%** d'entre eux déclarent exercer ou avoir exercé une autre activité (salariée le plus souvent) de leur activité indépendante soutenue par l'Adie.

En 2020, la proportion de ceux qui déclarent ne pas se payer augmente fortement par rapport à 2017. Alors qu'en temps normal cette population est pour l'essentiel composée des entreprises en démarrage et de celles en cessation, elle matérialise en 2020 la violence des effets de la crise sanitaire et le rôle clé du Fonds de solidarité pour la survie de nombreuses TPE ainsi que la nécessité d'une sortie ordonnée.

22%
des entrepreneurs
déclarent exercer ou avoir
exercé d'autres activités

39%
des entrepreneurs
tirent l'essentiel de leurs
revenus de leur activité
indépendante





IBRAHIM, GÉRANT D'UN
COMMERCE ALIMENTAIRE,
À MAYOTTE

« Originaire des Comores, je suis arrivé à Mayotte il y a cinq ans et j'y ai lancé un commerce alimentaire. N'ayant pas le bon titre de séjour et en attendant d'avoir mes papiers, je n'ai pas pu déclarer mon activité. Mes amis commerçants m'ont alors orienté vers l'Adie et un conseiller de l'association m'a présenté leur accompagnement pour m'aider dans l'immatriculation. Emballé par le projet, j'ai décidé de me lancer ! Cela m'a permis d'apprendre beaucoup de choses : les obligations comptables, les cotisations, l'assurance... Je ne connaissais rien de tout cela. Mon entreprise est désormais officielle. Et grâce au financement de l'Adie dont j'ai également bénéficié, j'ai pu commander un premier conteneur de produits. Désormais, je vais pouvoir faire de la publicité, mais aussi acheter chez des grossistes, ce qui me fera faire des économies. Après avoir créé mon propre emploi, peut-être que j'en créerais d'autres et que je participerais à réduire le chômage. »



SEPHORA, CRÉATRICE DU
SALON D'ESTHÉTIQUE BY
SÉPHOFO, À PARIS

« Je suis passionnée par l'esthétique depuis toujours. Mon CAP en poche, j'ai enchaîné les missions dans les instituts. Au bout de quelques années, j'ai décidé de me mettre à mon compte, pour mieux gérer mon temps. Je connaissais parfaitement mon métier mais rien sur la création d'entreprise. Sans emploi, les banques ont refusé de me financer. En cherchant sur internet, j'ai découvert l'Adie et me suis inscrite à « Je deviens entrepreneur », une formation de 8 semaines que j'ai adorée, et suite à laquelle l'Adie a financé le lancement de mon activité à domicile. Les gens viennent dans mon institut pour mon savoir-faire. C'est une fierté. Si l'association n'avait pas été là, je n'aurais pas pu me lancer. »

LA CRÉATION D'ENTREPRISE, UNE INITIATIVE ÉCONOMIQUE GÉNÉRATRICE DE RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POSITIVES

Au-delà du porteur de projet lui-même, la création d'entreprise impacte positivement son environnement direct et indirect en contribuant au développement du tissu économique et social local.

L'entrepreneuriat est une voie efficace de sortie des minima sociaux

Au moment de lancer leur activité, **37%** des entrepreneurs percevaient des minima sociaux (tels que le RSA, AAH...), au moment de l'enquête, **46%** d'entre eux n'en perçoivent plus, que ce soit au niveau de l'individu ou du foyer.

1 ENTREPRENEUR SUR **2**
qui percevait des minima sociaux
n'en perçoit plus à date de l'enquête



Le financement de l'Adie favorise la bancarisation des entreprises

De façon générale, après le financement de l'Adie, les entrepreneurs accèdent plus facilement aux services bancaires, qu'il s'agisse d'ouvrir un compte professionnel, de recourir à des découverts ou, pour certains, de demander un prêt.

78%
des entrepreneurs
en activité estiment que la
relation avec leur banque
se passe bien

Cette appréciation est en hausse de 2 points par rapport à 2017. Près de la moitié des entrepreneurs utilisent un compte professionnel, le plus souvent ouvert dès la création de l'entreprise. Signe de confiance entre la banque et les créateurs d'entreprise, plus de **4 sur 10** disposent d'une autorisation de découvert, utilisée par **60%** d'entre eux.

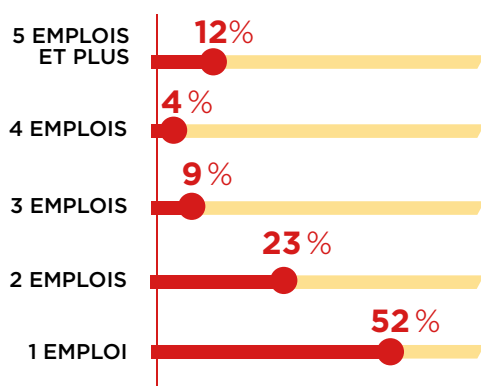
Les entrepreneurs financés par l'Adie créent de l'emploi salarié

Créer son entreprise permet également des emplois salariés. En plus de leur propre emploi, **11%** des entrepreneurs ont pu créer au moins un emploi salarié à la date de l'enquête.

1,26

emploi est créé en moyenne
(y compris l'emploi du créateur)
par entreprise financée

NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS PAR ENTREPRISE ENCORE EN ACTIVITÉ



Interrogés sur leurs intentions d'embauche, une partie des entrepreneurs envisage de recruter au moins une personne sur les 12 prochains mois.

PRÈS D'1 ENTREPRENEUR SUR 5
souhaite **embaucher un salarié ou plus**



RENÉ, CONCEPTEUR DE PALETTES, À WILLEMS

« Je suis totalement autodidacte mais je suis entrepreneur depuis l'âge de 20 ans. J'ai commencé en montant des friteries puis une marque alimentaire. J'ai créé ensuite une société de couverture de toit mais à 40 ans, un ennui de santé a bouleversé ma vie. La convalescence a été longue. J'ai été contraint de vendre mes activités et je me suis retrouvé sans revenu. Une fois remis, je suis devenu chauffeur-livreur pendant sept ans. Pendant cette expérience, j'ai observé que les lames des transpalettes et les manipulations abîmaient les semelles des palettes. J'ai commencé à réfléchir pour trouver des solutions pour les solidifier. C'est là que j'ai créé un concept de palette renforcée en bois et plastique recyclés. J'ai tout financé de ma poche, de la conception au dépôt de brevet. Le défi est beau alors j'ai décidé de créer mon entreprise. L'Adie m'a très rapidement accordé un prêt sans lequel je n'aurais, tout simplement, jamais pu démarrer. J'emploie 8 salariés. Si je le pouvais, j'en aurais 15, mais pour le moment je ne peux pas financer le rythme de ce développement. Je suis même obligé de refuser des clients. »

PARTIE 2

LE MICROCRÉDIT ACCOMPAGNÉ : UN INVESTISSEMENT RENTABLE POUR LA COLLECTIVITÉ

L'impact économique-financier de l'action de l'Adie



Méthodologie et objectifs de l'étude

EN QUOI CONSISTE LA MÉTHODE SROI ?

L'action de l'Adie représente un investissement pour la collectivité. Le retour sur investissement consiste, a minima, en des recettes générées et des coûts évités grâce à cette action pour la collectivité.

Le recours à la méthode SROI (*Social Return On Investment*) consiste à évaluer le montant perçu en retour de cet investissement initial, en prenant en compte les recettes générées et les coûts évités grâce à cette action.

L'impact économique correspond à la différence entre les bénéfices rapportés par le microcrédit (recettes générées + coûts sociaux évités) et son coût. Ce principe, simple en apparence, nécessite des calculs approfondis, en particulier pour ce qui concerne le chiffrage des coûts évités et des recettes engendrées. Il suppose également de définir un périmètre d'analyse.

PÉRIMÈTRE D'ANALYSE

Pour ce qui est du périmètre socio-économique, le choix s'est basé sur un principe : ne sont pris en compte que les effets monétisables et, de facto, déjà monétisés. La prise en compte des parties prenantes s'est limitée aux bénéficiaires directs de l'action de l'Adie (les personnes financées pour créer ou développer leur entreprise) et à ses financeurs publics et privés. À ce stade de la démarche — et sachant qu'un périmètre plus large pourrait être retenu dans une analyse plus globale à venir — l'étude s'est interdit :

- La monétisation des bénéfices sociaux ou individuels indirects ou immatériels ;
- La prise en compte des recettes économiques ne relevant

pas directement de la mission de l'Adie (par exemple, les recettes fiscales et sociales générées par les salariés de l'association).

Pour l'essentiel, les calculs se sont appuyés sur quatre sources :

- Les comptes financiers de l'Adie ;
- Les données issues de son système d'information ;
- La statistique publique (Insee, CAF...) ;
- La dernière étude d'impact du microcrédit professionnel menée par l'Adie en 2020 avec l'institut Audirep.

CE QUI A ÉTÉ PRIS EN COMPTE

- Les financeurs publics et privés ;
- Les créateurs d'entreprise financés par l'Adie ;
- L'ensemble des coûts résultant de l'action de l'Adie, hors microcrédit mobilité, assumés par ses partenaires publics et privés, donc hors autofinancement ;
- Les gains économiques générés : cotisations sociales et fiscales liées à l'activité des entreprises, aux revenus des créateurs, aux emplois créés, ceci en tenant compte des exonérations existantes, fiscalité directe et indirecte liée aux revenus...
- Les coûts évités : baisse des minima sociaux versés (notamment RSA), baisse des montants versés au titre de l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), etc.

CE QUI N'A PAS ÉTÉ PRIS EN COMPTE

- Les impacts sur certaines parties prenantes : salariés et bénévoles de l'Adie, familles des créateurs d'entreprise ;
- De même, les recettes induites par l'emploi et les revenus des salariés de l'Adie (cotisations patronales, fiscalité directe et indirecte) n'ont pas été retenus dans le calcul ;
- Les bénéfices sociaux indirects, difficilement monétisables ;
Exemples : dynamisation de la vie de quartiers, attractivité des territoires, renforcement de l'adhésion au contrat social...
- Les bénéfices immatériels, pour la même raison.
Exemples : amélioration de la santé physique et psychique, estime de soi, impacts positifs sur la vie familiale...

DISPOSITIF ÉTUDIÉ

- **11 285 entreprises créées** en 2017 ;
- **20,9 M€** de financements publics mobilisés sur l'ensemble du territoire (Métropole, Départements et Régions d'Outre-mer) et **4,3 M€** de financements privés ;
- **93%** des personnes financées et accompagnées ont connu une insertion positive ;
- **16%** n'ont pas poursuivi leur activité au-delà d'une période moyenne de **17 mois**.



ORLANA, TRAITEURE ET ANIMATRICE CULINAIRE ITINÉRANTE

« Après plus de dix années comme cheffe de partie pour des traiteurs en événementiel et une expérience à l'étranger, je portais en moi depuis un moment l'envie d'être à mon compte. C'est la fermeture des restaurants lors du confinement de mars 2020 qui m'y a poussée. Sans emploi, je n'avais pas le choix. Il fallait que je gagne ma vie donc je me suis lancée ! Mue par l'envie de réduire le gaspillage alimentaire, l'idée m'est venue de récupérer les invendus des petites surfaces pour les transformer en soupes ou jus de fruits et les vendre sur le marché de Vincennes. Pour cela, au mois d'août, je me suis équipée d'un triporteur et j'ai créé ma marque « Veloo ». Un mois plus tard, l'Adie m'a aidée à financer son aménagement, ce qui m'a permis d'y installer tout le matériel électroménager et l'équipement nécessaires. Ce crédit a aussi été une source de confiance et de motivation pour moi. Je me suis dit que si d'autres que moi croyaient en mon projet, c'est qu'il avait de vraies chances de réussite. Je n'en suis qu'au début mais j'espère, à terme, avoir mon propre laboratoire de cuisine et, pourquoi pas, développer ma marque en franchise. »

Le microcrédit accompagné : un investissement qui permet d'éviter des coûts pour la collectivité

LE COÛT DU MICROCRÉDIT

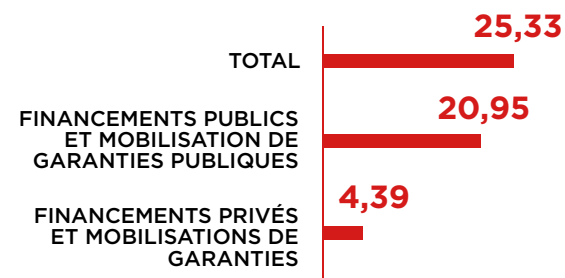
Le microcrédit accompagné mobilise de nombreux financements, majoritairement publics, qui permettent de mener à bien l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Il s'opère en plusieurs phases :

- Instruction de la demande de financement ;
- Accompagnement et suivi du créateur d'entreprise durant la période du prêt.

En prenant en compte non seulement les contributions des partenaires de l'Adie mais aussi les mobilisations effectives des garanties publiques et privées sur les prêts non remboursés, il s'établit en 2017 à 2 245€ par créateur d'entreprise financé, hors autofinancement.

Le coût englobe l'ensemble des financements perçus par l'Adie (hormis les financements spécifiques alloués au microcrédit mobilité). Une partie de ces financements est cependant allouée à la réalisation d'actions dont l'objectif n'est pas d'aboutir à l'octroi d'un microcrédit et à la création d'une entreprise (actions d'accompagnement de travailleurs indépendants, formation en amont de la création d'entreprise, appui au développement des entreprises...). La prise en compte de ces financements qui aurait conduit à réduire le coût par bénéficiaire, n'a pas été retenue du fait de la complexité d'un tel calcul, une partie importante des conventions concernées couvrant plusieurs types d'interventions.

COÛT DU MICROCRÉDIT ACCOMPAGNÉ (EN M€)



Ce qui équivaut à un coût par bénéficiaire de :

EN 2020 : **2 245 €** VS EN 2015 : **2 600 €**
SOIT **-13,5%**

LES COÛTS ÉVITÉS

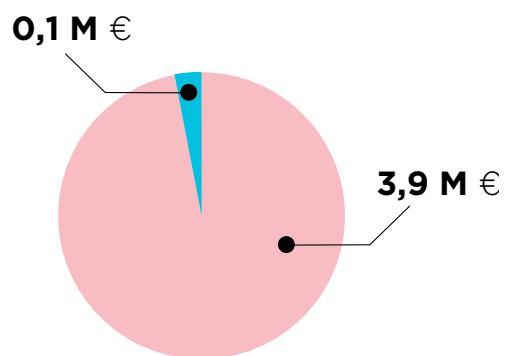
En 2017, 76% des créateurs d'entreprise soutenus par l'Adie percevaient des revenus sociaux ou allocations chômage avant l'obtention de leur prêt et le lancement de leur activité. Au total, le revenu social moyen s'élevait à 750€ par mois.

Ainsi, les coûts évités sont essentiellement de deux ordres :

- Le montant moyen du RSA diminue sachant qu'un nombre significatif d'allocataires sont en activité, d'où un basculement du RSA vers la prime d'activité — dont le montant est inférieur ;
- L'action de l'Adie a pour effet d'éviter à un certain nombre de personnes de basculer vers un régime de type ASS ou RSA après épuisement de leurs droits à l'ARE.

PREMIÈRE ANNÉE

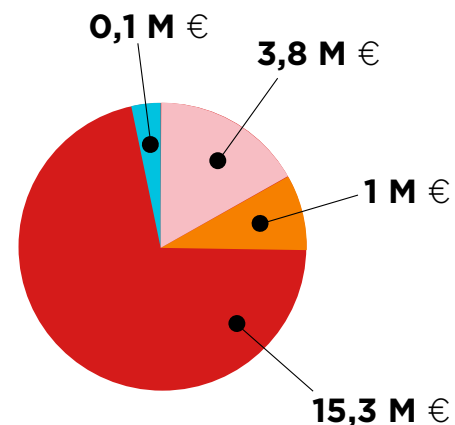
La première année, nombreux sont les créateurs d'entreprise qui bénéficient encore de minima sociaux ou du maintien d'allocations chômage en raison de la faiblesse des revenus tirés de leur activité professionnelle. Leur montant diminue et leur nature change, puisqu'il s'agit de la prime d'activité en lieu et place du RSA socle et du maintien de l'ARE. On constate également une légère baisse du nombre de bénéficiaires de minima sociaux.



TOTAL COÛTS SOCIAUX ÉVITÉS :
4 M€

DEUXIÈME ANNÉE

La deuxième année, le montant des coûts sociaux évités augmente nettement car l'allocation chômage (ARE) prend fin.



TOTAL COÛTS SOCIAUX ÉVITÉS :
20,2 M€

- Baisse du montant moyen du RSA
- Baisse du nombre d'allocataires du RSA
- ASS-RSA évité après ARE
- ASS-RSA évité après ARE pour les + 53 ans

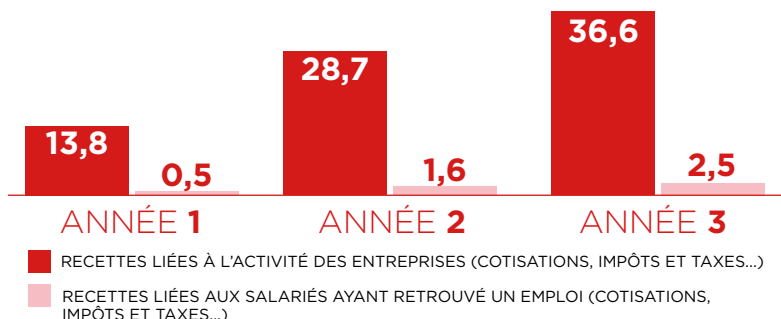
Une solution qui génère des gains pour la collectivité

LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉS

Ils sont fortement associés aux recettes fiscales et sociales :

- Principalement celles assises sur l'activité des entreprises créées, incluant les taxes sur le chiffre d'affaires et les charges payées sur les emplois créés ;
- Mais également, à un moindre degré, celles provenant des charges sociales et fiscales payées sur les salaires des créateurs ayant mis fin à leur activité mais ayant retrouvé un emploi salarié. Outre cette fiscalité directe, l'ensemble des salaires et revenus perçus donnent également lieu à une fiscalité indirecte, prise en compte dans le calcul.

MONTANT DES RECETTES FISCALES ET SOCIALES GÉNÉRÉES (EN M€)



LES RECETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

La première année, les recettes liées à l'activité des entreprises sont relativement faibles (13,8M€) car il s'agit de l'année de lancement de leurs activités.

Les recettes liées à l'activité progressent dans la deuxième année qui suit la création pour atteindre 28,7 M€.

LES RECETTES LIÉES AUX SALAIRES DES CRÉATEURS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ

Les créateurs ayant cessé leur activité et ayant retrouvé un emploi génèrent également des recettes : ces recettes sont assises sur leurs salaires (charges sociales et fiscales) et sur leurs revenus (fiscalité indirecte sur le salaire net perçu).

Ce type de parcours est considéré comme une sortie positive du dispositif car elle permet au bénéficiaire de retrouver un emploi ainsi qu'un revenu.



TARIQ, LOCATION DE SCOOTERS ÉLECTRIQUES, À STAINS (SEINE-SAINT-DENIS)

« Après un stage, alors que je m'apprêtais à entrer en Master, j'ai fait le choix risqué d'entrer dans la vie active. Lors de cette expérience, j'ai compris que le secteur de la *Foodtech* était un secteur d'avenir et que les livreurs y joueraient un rôle clé. Après une première tentative avec un associé en 2017 qui a tourné court, un de mes anciens fournisseurs m'a proposé de monter une entreprise de mise à disposition de scooters électriques pour développer le marché en banlieue. La dimension responsable du projet m'a plu de suite. En 2019, j'ai démarré avec 5 véhicules. Un ami m'a parlé de l'Adie, qui m'a accordé un prêt pour financer 5 véhicules supplémentaires. Mon conseiller Rachid s'est montré d'un soutien à toutes les étapes pour m'aider à naviguer dans le monde de la création d'entreprise. Aujourd'hui j'ai 2 salariés. Je continue à développer mon activité et envisage de proposer mes scooters aux mairies ainsi qu'aux salariés de sociétés de services et de transport. J'ai désormais envie de contribuer au développement économique dans la ville qui m'a vu grandir, Stains, où j'envisage de déménager mon entrepôt. Entreprendre, ce n'est pas seulement être l'acteur de ses rêves. C'est aussi être créateur de richesse et être responsable de la redistribution de cette richesse. Ma ville, j'ai envie de la tirer vers le haut par le canal de l'entrepreneuriat. C'est ma valeur ajoutée. »



MAYANICK, COACH À PARIS

« Si je vis aujourd'hui de ma passion et le sourire aux lèvres, ça n'a pas toujours été le cas. Avant de devenir coach indépendante, j'ai travaillé pendant 25 ans en tant que cheffe de projet informatique jusqu'à mon licenciement en 2014. À cette situation s'est ajouté mon divorce. Je me suis retrouvée seule avec mes filles, au RSA. À ce moment de ma vie, j'ai cru avoir tout perdu, puis j'ai tout gagné. Plutôt que de baisser les bras, j'ai décidé, à 50 ans, de changer de voie et de me former à plusieurs pratiques de thérapie brève. Quand j'ai décidé d'ouvrir mon cabinet de coaching à Paris avec une amie kinésithérapeute, l'Adie m'a accordé un financement et un accompagnement pour m'aider à me mettre dans la peau d'une entrepreneure. Aujourd'hui, c'est moi qui aide les gens à s'épanouir dans leur vie professionnelle. »

Un investissement qui a un impact économique positif dès la seconde année

AU TERME DE
LA DEUXIÈME ANNÉE :

1 €

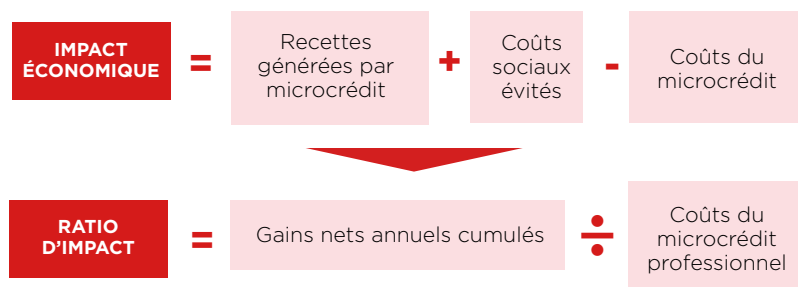
investi dans l'activité du **microcrédit accompagné** rapporte :

2,53 €

à la **collectivité**

Le coût du microcrédit accompagné est amorti au bout de 14,1 mois.

LE CALCUL DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT



LE COEFFICIENT D'ACTUALISATION

La méthode ajoute un coefficient en reposant sur l'idée qu'il convient de se montrer plus exigeant vis-à-vis des flux futurs qu'actuels parce que les flux futurs ne peuvent pas être consommés ou investis immédiatement, contrairement à un flux actuel. L'actualisation permet de ramener à la valeur d'aujourd'hui des flux qui ne seront perçus que plus tard.

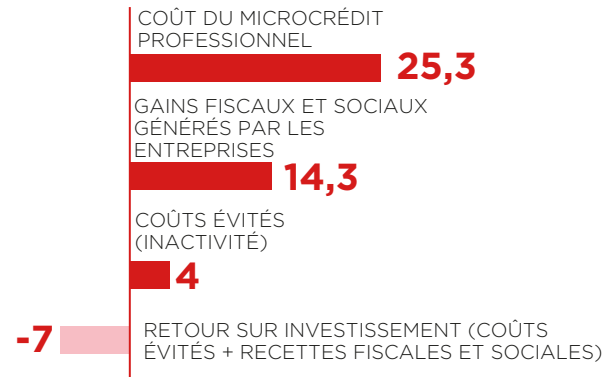
Les impacts fiscaux survenant après l'investissement de départ, il est logique d'actualiser les flux monétaires qui se produiront en années 1 et 2. Un taux d'actualisation de 4 % a été retenu, considéré comme représentatif des taux requis pour mesurer des actions sociales.

COEFFICIENT D'ACTUALISATION

en M€	Année 1	Année 2	Année 3
Coût du microcrédit accompagné	25,3		
Coût social évité (inactivité)	4	20,2	21,1
Gains fiscaux et sociaux générés totaux	14,3	30,3	39,2
Gains nets annuels	18,3	50,4	60,3
<i>Taux d'actualisation</i>	0,04	0,04	0,04
Gains nets actualisés	17,6	46,6	53,6
Gains nets actualisés cumulés	17,6	64,2	117,8
Ratio	0,69	2,53	4,65

IMPACT ÉCONOMIQUE (EN M€)

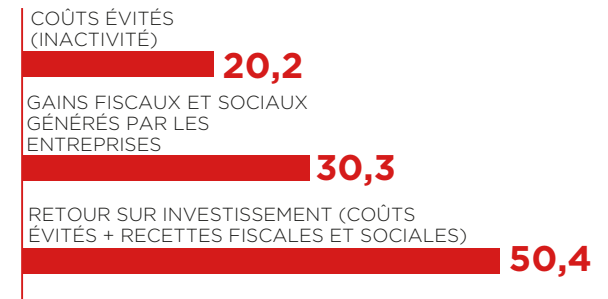
PREMIÈRE ANNÉE



La première année, l'impact économique pour la collectivité est négatif en raison de la faiblesse des coûts évités et de l'importance des exonérations fiscales et sociales liées à la création d'entreprise. En effet, un nombre important de créateurs d'entreprise continuent de bénéficier de minima sociaux en complément des revenus tirés de leur activité qui restent également faibles.



DEUXIÈME ANNÉE



Il faut attendre la deuxième année pour que le microcrédit professionnel génère un retour sur investissement positif. La cessation et la baisse du montant des minima sociaux cumulés à la hausse des recettes fiscales et sociales créent un impact économique positif à hauteur de 50,4 millions d'euros.

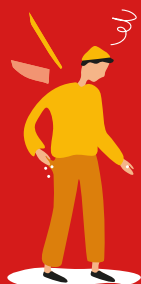


L'Adie

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel. **Depuis plus de 30 ans**, son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive. Dans ses **158 antennes** et **292 permanences** qui couvrent tout le territoire national, ses **650 salariés** et **1 200 bénévoles** accompagnent les créateurs d'entreprise.

AU MOMENT DE LEUR CRÉATION, PARMIL
LES **21 804** ENTREPRENEURS
FINANCÉS EN **2020** :

49 %
VIVENT SOUS
LE SEUIL DE
PAUVRETÉ



37 %
PERÇOIVENT
LES MINIMA SOCIAUX

(MOYENNE NATIONALE DES
CRÉATEURS D'ENTREPRISE : 8%)



41 % DES **PERSONNES** FINANCÉES
PAR L'ADIE SONT DES **FEMMES**

(MOYENNE NATIONALE : 29 %)¹



24 %
SONT **SANS DIPLÔME**

20 % HABITENT LES **QUARTIERS PRIORITAIRES**
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE²

(MOYENNE NATIONALE : 8%)³

25 % HABITENT EN **ZONE RURALE**²

(MOYENNE NATIONALE : 20 %)³

¹ Insee, enquête SINE 2018, première vague

² Hors Nouvelle-Calédonie

³ Les moyennes nationales portent, sauf mention contraire, sur l'ensemble de la population française.

Définitions

ARE

L'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi est un revenu de remplacement versé par Pôle emploi, sous certaines conditions, aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et involontairement privées d'emploi.

ASS

L'allocation de solidarité spécifique s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits aux allocations chômage et justifient de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans qui précèdent la fin de leur contrat de travail.

BANCARISATION

Niveau d'insertion bancaire des micro-entrepreneurs. Plusieurs éléments convergents traduisent et mesurent la bancarisation : état des relations avec la banque, ouverture d'un compte professionnel, recours aux autorisations de découvert, demande d'un prêt bancaire...

TAUX D'INSERTION

Pourcentage de personnes financées en situation d'emploi à la date de l'enquête par rapport au nombre total de personnes interrogées. Sont en situation d'emploi à la date de l'enquête les créateurs dont l'entreprise est en activité (quelle que soit sa date de création) et ceux dont l'entreprise n'est plus en activité mais qui ont retrouvé un emploi ou créé une autre entreprise.

TAUX DE PÉRENNITÉ À 2 ANS ET 3 ANS

Pourcentage d'entreprises en activité à la date de l'enquête et créées respectivement 2 ans et 3 ans auparavant.

SROI

Le retour social sur investissement (Social Return on Investment) permet de chiffrer très précisément les coûts évités et les recettes générées et, en les rapprochant du coût assumé par les financeurs, de mesurer l'impact économique-financier de l'activité de financement professionnel de l'Adie.

RSA

Le revenu de solidarité active est un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles des personnes sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Le revenu de solidarité active allocation constitue à la fois un revenu minimum pour les personnes privées d'emploi et un complément de revenu en cas de reprise d'activité.

adie



www.adie.org



association.adie

associationadie

@Adieorg

© Adie 08/2021 • Direction de la Communication
Crédits : Tassiana Aïttahar, Fabrice Dall'Anese,
Nayl-Ahn, droits réservés.

Imprimé sur papier 100 % recyclé, 100 % français



BNP PARIBAS



BANQUE POPULAIRE
Fédération Nationale



AG2R LA MONDIALE